

23 mar 2007 -16:00

Appartient à Conseil des ministres du 23 mars 2007

Zones de police

Réfection de l'arrêté royal céant la zone de police "Basse-Meuse"

Réfection de l'arrêté royal céant la zone de police "Basse-Meuse"

Sur proposition de M. Patrick Dewael, ministre de l'Intérieur, et Mme Laurette Onkelinx, ministre de la Justice, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal de réfection de l'arrêté royal du 28 avril 2000, déterminant la délimitation du territoire de la province de Liège en zones de police. Le projet rétablit l'arrêté royal du 28 avril 2000 créant la zone de police "Basse-Meuse" qui avait été annulé par le Conseil d'Etat. Cette zone de police est composée de la ville de Visé et des communes de Blegny, Dalhem, Oupeye, Bassenge et Juprelle.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>